

# Le cadre juridique pour la future stratégie nationale biodiversité 2030

La France a pris de nombreuses lois et réglementations en faveur de la biodiversité depuis plus de 50 ans.



8 août 2016



2004 - 2020



2018



Janvier 2021



2021

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

2004-2010 puis 2011-2020  
2 stratégies nationales

Plan biodiversité

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Nouveau cadre mondial pour la biodiversité

Cette loi a affirmé de grands principes pour préserver et restaurer la biodiversité :

- **créé l'Agence française de la Biodiversité** (devenue Office français de la biodiversité en 2020)

- **simplifié la gouvernance des politiques en faveur de la biodiversité**

- **créé ou modernisé les outils de protection** des espaces naturels et des espèces sauvages et amélioré la prise en compte des paysages

- La loi RBNP n° 2016-1087 du 08 août 2016. (art. L110-3) A donné le « Chef de filât biodiversité » au Conseils régionaux, afin de coordonner et de veiller à la mise en cohérence des actions au niveau régional ;

Et la responsabilité d'élaborer les stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) prenant en compte la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Elle prévoit aussi que les Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) apportent leur soutien à cette élaboration et assurent le suivi de leur mise en œuvre.

Vision stratégique sur plusieurs années, complétée par le plan biodiversité de 2018.

Plan biodiversité (2018-2022) interministériel avec feuilles de routes territorialisées en régions dont 20 actions phares mises en avant.

<https://biodiversite-tousvivants.fr/le-plan-biodiversite-pour-la-france-metropolitaine-et-loutre-mer>

Se focaliser sur ces outils qui sont reconnus parmi les plus efficaces pour **lutter contre la perte de la biodiversité.**

Stratégie nationale pour les aires protégées (2021-2030) présente pour la première fois une ambition et un **programme d'actions coordonné pour l'ensemble des aires protégées, qu'elles soient terrestres ou maritimes, dans l'hexagone ou dans les Outre-mer.**

Elle ambitionne de **protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030**, dont 10 % en protection renforcée. Actuellement, seulement 1,8 % de ces espaces sont sous protection forte.

<https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protégees-en-france>

<https://ofb.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-les-aires-protégees>